



VILLE de FREVENT

Compte-rendu

*Conseil municipal
du vendredi 26 mai 2017*

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal après convocation légale en date du dix-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Conseils municipaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Etaient présents :

MM. Tony RAMON - Michaël THARSILE – Guy LAGACHE - Solweig OBIN – Joseph LENFANT, Adjoints au Maire.

MM. Claude PHILIPPOT - Jean-Pierre LETEMPLE - Patrick DELEU - Gisèle THELLIER - Jacky LEBOUGRE - Simone VENIER - Maryse LEGRAND - Sophie BODART - Gaëlle LAGACHE - Johann DELARCHE – Angéline BRULIN - Roger PRUVOST - Dorothee ROGER (arrivée à 19^h11) - Emmanuel BOCQUET (arrivé à 19^h08), Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Mme Christine LÉGUILLETTE représentée par M. Tony RAMON – Mme Christine CHABÉ représentée par M. Jean-Pierre LETEMPLE – M. Matthieu LÉGUILLETTE représenté par Mme Solweig OBIN.

Etaient absents :

MM. Christine BAISEZ – Alain MALO – Sylvie BIGAND, Conseillers municipaux.

Assistait également à la réunion :

Mme Corinne BALIS, Rédactrice territoriale.

Monsieur Johann DELARCHE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

OBSERVATION SUR LE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017 :

- Néant -

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Remplacement d'un Conseiller municipal
- 2) Construction d'une nouvelle gendarmerie – Portage de l'opération
- 3) Demande de subvention pour travaux d'aménagement du réseau d'assainissement rue Pierre Brossolette
- 4) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis la dernière séance
- 5) Questions diverses

OBJET : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal que par courrier en date du 13 avril 2017, Monsieur Pierre ACQUETTE a présenté sa démission en tant que Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.* »

Madame Nathalie DELRUE ayant valablement renoncé à siéger au Conseil municipal, Monsieur Thierry CAPPE est officiellement installé dans ses fonctions.

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE – PORTAGE DE L'OPÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération en date du 17 mars 2017 reçue par la Préfecture du Pas-de-Calais le 21 mars 2017 décidant à l'unanimité de confier le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à un investisseur privé,

VU le courrier en date du 4 mai 2017 par lequel la S.A. d'H.L.M. HABITAT 62/59 PICARDIE de Coquelles confirme son intention et sa volonté d'accompagner le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Frévent,

VU le décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires,

VU l'estimation du Domaine en date du 22 mars 2017 sur le projet envisagé,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier l'opération à un investisseur privé, sous réserve de l'accord par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- La construction à Frévent d'une caserne de gendarmerie à l'effectif de 17 sous-officiers sur une emprise foncière de 9.000 m².
- **de désigner** la S.A. d'H.L.M. HABITAT 62/59 PICARDIE sise 520 boulevard du Parc d'Affaires – CS 50111 – 62903 COQUELLES CEDEX, porteur dudit projet.
- **de vendre** à la S.A. d'H.L.M. HABITAT 62/59 PICARDIE du terrain cadastré AI n° 228, propriété de la commune.
- **de garantir** les emprunts qui seront contractés par la S.A. d'H.L.M. HABITAT 62/59 PICARDIE.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE PIERRE BROSSOLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-2,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 04 avril 2014 reçue par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 14 avril 2014, déléguant au Maire pour la durée de son mandat diverses matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché à procédure adaptée portant sur les travaux d'aménagement de la rue Pierre Brossolette,

VU les résultats de la Commission d'Appel d'Offre du 5 décembre 2016 approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises,

VU l'offre retenue de l'entreprise DUFFROY T.P. de St Pol-sur-Ternoise d'un montant de 163 072.95 €uros H.T. soit 195 687.54 €uros T.T.C.,

CONSIDÉRANT l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau de Boulogne-sur-Mer,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **de solliciter** l'aide financière de l'Agence de l'Eau de Boulogne-sur-Mer pour les travaux d'aménagement du réseau d'assainissement de la rue Pierre Brossolette.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

VU les articles L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités,

CONSIDÉRANT que le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir :

Date	Titre	Objet
22/03/2017	Exposition temporaire au Moulin-Musée Wintenberger	<u>Exposant</u> : Simon KORVING de Boubers/Canche <u>Date</u> : du 04 au 30 juillet 2017 <u>Montant</u> : gratuit
07/04/2017	Réception Fête des Mères	<u>Date</u> : samedi 27 mai 2017 <u>Lieu</u> : salle Le Casino <u>Montant du colis</u> : 17.50 €
02/05/2017	Foire Agricole du 8 avril 2017 Exposition de tracteurs anciens	<u>Participation forfaitaire aux frais des exposants</u> : 10 €/tracteurs anciens exposés

PREND acte à l'unanimité des décisions du maire prises depuis le Conseil municipal du 12 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



J. DELARCHE